

**CENTRE HOSPITALIER Le MAS  
CAREIRON  
DECONSTRUCTION DU BATIMENT  
« LES ABRICOTIERS »**

**DIAGNOSTICS PLOMB, AMIANTE ET TERMITES**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

*DARZ LIMITE DE DEPOT DES OFFRES*

*12 juillet 2010*

*à 17 HEURES*

# **SOMMAIRE**

<b>1. LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2. LIEU D'EXÉCUTION DES TRAVAUX.....	3
3. DURÉE DU MARCHÉ.....	3
4. PÉRIODE D'EXÉCUTION.....	3
5. VISITE OBLIGATOIRE.....	3
<b>2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>4</b>
1. MODE DE PASSATION.....	4
2. DÉCOMPOSITION EN TRANCHES.....	4
3. DIVISION EN LOTS.....	4
4. MODE DE DÉVOLUTION.....	4
5. FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ.....	4
6. VARIANTES.....	4
7. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
8. APPLICATION DE L'ARTICLE 54 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS.....	4
9. MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
10. AUTRES INTERVENANTS SUR L'OPÉRATION.....	5
11. MODALITÉS DE PAIEMENT.....	5
<b>3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
1. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE : .....	6
1.1. Documents à fournir par l'ensemble des candidats :.....	6
1.2. Documents à fournir, si la situation du candidat le justifie :.....	7
1.3. Documents à fournir par tous les candidats.....	7
1.4. Documents à fournir pour une candidature présentée en groupement d'entreprises :.....	7
2. CONTENU DE L'OFFRE :.....	7
2.1. Solution de base.....	7
2.2. Solution(s) variante(s): Sans objet.....	8
<b>4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>8</b>
1. LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES.....	8
2. JUGEMENT DES OFFRES :.....	8
<b>5. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>8</b>
<b>6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>9</b>

## **1. LA CONSULTATION**

---

### **1. Objet de la consultation**

Le présent marché concerne une mission de diagnostics avant démolition d'un bâtiment désaffecté. Ce bâtiment hébergeait précédemment une unité d'hospitalisation à temps plein.

Les travaux de déconstruction sont prévus pour le deuxième trimestre 2011. Cette opération de déconstruction est préalable à la construction de deux unités au sein du Centre Hospitalier : l'unité d'hospitalisation temps plein « Mélanie Klein » et l'hôpital de jour « Valentin Magnan ».

La Phase « diagnostics » du bâtiment à déconstruire portera sur les éléments suivants :

- « Diagnostic plomb » réglementaire (revêtements et canalisations) sur l'ensemble du bâtiment existant.
- « Diagnostic amiante » du bâtiment visant à préciser l'état des existants, préalablement à la consultation des entreprises de déconstruction, et à fixer les cadres réglementaires et opérationnels de la déconstruction.
- Un contrôle réglementaire après travaux de désamiantage (contrôle visuel et mesures d'empoussièrement atmosphérique).
- Un « Diagnostic termites » réglementaire avant travaux de déconstruction et l'établissement de prescriptions techniques pour le traitement des bois et éventuellement des terres contaminés.

### **2. Lieu d'exécution des travaux**

Centre Hospitalier « Le Mas Careiron » chemin du Paradis – 30701 UZES

Le titulaire du présent marché n'aura, dans le cadre de cette opération, aucun lien, sous quelque forme que ce soit, avec les intervenants, à l'exception du seul Maître de l'Ouvrage pour le compte duquel il intervient.

### **3. Durée du marché**

L'intervention du titulaire débute à la date de notification du marché. Elle s'achève à la remise du rapport final de contrôle après travaux.

Le délai d'exécution de la mission est fixé à 2 mois (deux mois) à compter de la notification du marché au titulaire.

### **4. Période d'exécution**

Le bâtiment est désaffecté. L'intervention pour diagnostic débutera dès la notification du marché au titulaire. Un planning d'intervention devra être établi en coordination avec le responsable du site.

Les contrôles seront pratiqués à l'issue de chaque phase de désamiantage au fur et à mesure de la dépose des confinements.

### **5. Visite obligatoire**

Prendre rendez-vous avec M. André N'Guyen,  
Responsable des Travaux et des Services Techniques,

Tél . 04 66 62 69 09.  
Télécopie 04 66 62 69 11  
Courriel : [anguyen@ch-uzes.fr](mailto:anguyen@ch-uzes.fr)

ou M Morel Pascal  
Tél . 04 66 62 69 25.  
Télécopie 04 66 62 69 11

## **2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

---

### **1. Mode de passation**

La présente consultation est lancée sans variante.  
La procédure de passation est celle d'un marché passé en procédure adaptée.  
Elle est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### **2. Décomposition en tranches**

Les prestations, objet du marché, ne sont pas décomposées en tranches.

### **3. Division en lots**

Les prestations ne sont pas décomposées en lots.

### **4. Mode de dévolution**

Titulaire unique ou groupement d'entreprises.

### **5. Forme juridique du groupement d'entrepreneurs attributaire du marché**

Si le candidat retenu est un groupement d'entreprises, celui-ci sera solidaire et sera invité en tout état de cause à se transformer en groupement solidaire.

### **6. Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **7. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **8. Application de l'article 54 du Code des Marchés Publics**

Sans objet.

### **9. Modifications de détail au dossier de consultation**

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **10. Autres intervenants sur l'opération**

**Conducteur d'Opération** : Groupement Valorim Développement, Cabinet Frustié et CSD Azur.

### **VALORIM DEVELOPPEMENT Mandataire**

Agence Méditerranée  
7 rue Alphonse Daudet  
83136 SAINTE ANASTASIE

### **CABINET FRUSTIE**

570 Cours de Dion Bouton  
30031 NIMES CEDEX 9

### **CSD AZUR**

Les Tannes Basses  
Rue de la Syrah  
34 800 CLERMONT L'HERAULT

## **11. Modalités de paiement**

Les modalités de paiement sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

## **3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat, il est composé des éléments suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'Acte d'Engagement et ses annexes à retirer sur le site du MINEFI (formulaire DC8),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes :
  - Annexe 1 : plans du bâtiment existant
  - Annexe 2 : plan masse du site avec description des accès pour atteindre le bâtiment « Les Abricotiers »
  - Annexe 3 : dossier technique amiante du bâtiment « Les Abricotiers »
  - Annexe 4 : Rapport de mission de repérage des matériaux contenant de l'Amiante.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Les pièces relatives aux candidatures et celles relatives aux offres sont présentées dans une enveloppe unique mais seront constituées de deux dossiers distincts.

## **1. Contenu du dossier de candidature :**

### **1.1. Documents à fournir par l'ensemble des candidats :**

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si nécessaire.
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou une copie de la carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers

### **La déclaration sur l'honneur (ou DC5) dûment datée et signée par le candidat attestant :**

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail** ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

i) **Un certificat de visite signé par le Service Technique du Centre Hospitalier**

### 1.2. Documents à fournir, si la situation du candidat le justifie :

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;  
Le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an,

### 1.3. Documents à fournir par tous les candidats

(Pour apprécier leur capacité professionnelle, technique et financière à exécuter le marché) :

- Le chiffre d'affaires des trois dernières années.
- Les références de travaux attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation.
- La copie de l'attestation de compétence, des agréments administratifs et de l'attestation d'assurance pour l'exercice de ce type de missions.

### 1.4. Documents à fournir pour une candidature présentée en groupement d'entreprises :

En cas de candidature présentée par un groupement, il sera produit :

- **Une lettre de candidature (ou DC4) faisant état de l'ensemble des membres du groupement et de l'habilitation du mandataire commun par ses cotraitants ;**
- pour chaque cotraitant, l'ensemble des justificatifs listés aux articles 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3 ci-dessus.

**Le candidat proposé à l'attribution du marché devra être à même de fournir, dans les cinq jours calendaires suivant la réception de la lettre l'en informant les documents suivants :**

- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents.
- une attestation sur l'honneur établie par le candidat certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 143-3, L. 143-5 et L. 620-3 du code du travail, lorsque le candidat emploie des salariés.
- la photocopie de la déclaration d'embauche de salariés handicapés ou l'attestation de paiement de la contribution compensatoire conformément à l'article L323-1 du code du travail.

## 2. Contenu de l'offre :

### 2.1. Solution de base

Acte d'engagement et ses annexes dûment **rempli et signé (formulaire DC8)**

Cahier des Clauses Administratives Particulières **signé**

Cahier des Clauses Techniques Particulières **signé**

Note présentant le détail de l'intervention et la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission.

2.2. *Solution(s) variante(s): Sans objet.*

#### **4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

##### **1. Les critères de sélection des candidatures**

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires et dont les capacités techniques et financières paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature remises.

##### **2. Jugement des offres :**

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics et permettra le classement des offres recevables au regard des critères énoncés.

Le marché sera attribué sur la base des critères pondérés suivants:

- La valeur technique de la proposition **contenant notamment un exemple de rendu pour chaque diagnostic** : 60 %
- La valeur économique de la proposition : 40 %

Nota : la personne responsable du marché peut à tout moment décider de ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'intérêt général.

Dans le cas où aucune offre ne lui paraît acceptable au regard des critères mentionnés à l'avis d'appel à la concurrence ou dans le règlement de consultation, elle se réserve par ailleurs la possibilité de recourir à la négociation avec tous les candidats ayant remis une offre.

#### **5. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres doivent être transmises sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

**« Centre Hospitalier Le Mas Careiron »  
Diagnostic Plomb, Amiante et Termites / Contrôle après travaux  
NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis ».**

Les offres devront parvenir avant la date et heure figurant en page de garde du présent document. Elles seront adressées par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**CENTRE HOSPITALIER LE MAS CAREIRON  
CELLULE MARCHE  
Monsieur Le Directeur du Centre Hospitalier  
Chemin du Paradis  
B.P. 56  
30701 UZES CEDEX**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les offres ne peuvent être communiquées à l'acheteur public par voie électronique.

**L'enveloppe extérieure** contiendra une **enveloppe intérieure**, également cachetée, portant les mentions suivantes :

- « **Consultation pour une mission de diagnostics plomb, amiante et termites, contrôle à l'issue des travaux** »
- « **Nom du candidat** »

**Limite de réception des offres :**

**Le 12 juillet 2010 à 17H**

## **6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour obtenir gratuitement le dossier complet de la consultation et tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats adresseront une demande écrite à :

**Renseignement(s) technique(s) :**

Centre Hospitalier "Le Mas Careiron"

A. N'GUYEN

Chemin du Paradis B.P. 56

30701 UZES CEDEX

Tél : 04.66.62.69.09

Fax : 04.66.62. 69 11

Mail : [anguyen@ch-uzes.fr](mailto:anguyen@ch-uzes.fr)

**Renseignement(s) administratif(s) pour les demandes de retrait de DCE:**

Cellule Marchés

Chemin du Paradis B.P. 56

30701 UZES CEDEX

fax : 04.66.62.60.67

Courriel : [achat.careiron@ch-uzes.fr](mailto:achat.careiron@ch-uzes.fr)

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Le candidat  
Lu et approuvé

A. BLACHERE  
Directeur du CH  
Le Mas Careiron

Fait a  
Le

**SIGNATURE**

**ET CACHET DE L'ENTREPRISE**